

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, le lundi 7 février 2011 à 19h30.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Sont présents les conseillères et conseillers suivant(e)s : Daniel Dufort, Marie-Lyne Landry, Stéphane Dionne, Éric Allard, Maureen Landry, Jacqueline Demers.

Formant quorum sous la présidence du maire Michel Bourgeois.

Valérie Aubin, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE, PRIÈRE, PRÉSENCE ET BIENVENUE;

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyen(ne)s présent(e)s et madame Valérie Aubin récite une prière.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

2011.029

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Éric Allard et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du conseil

Le lundi 7 février 2011 à 19h30

1. Ouverture, prière, présences et bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal 17 janvier 2011 ;
4. Adoption des comptes à payer et transferts ;
5. Période de questions ;
6. Dépôt de la correspondance ;
7. Demande des citoyens et autres ;
8. Administration ;
 - 8.1 Adoption règlement # 384-2011 modifiant le règlement 368.2009 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile ;
 - 8.2 Règlement # 385-2011 modifiant le règlement # 368-2009 « Règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques » ;
 - 8.3 données géomatiques ;
 - 8.4 Calendrier séance du conseil mars 2011 ;
9. Incendie et sécurité publique ;
 - 9.1 Facture 31 décembre 2010 ;
 - 9.2 Achat équipement incendie ;
 - 9.3 Borne sèche ;
 - 9.4 Inspection véhicules ;
10. Voirie et urbanisme ;
 - 10.1 Programme taxe sur l'essence ;
 - 10.2 Programmation voirie 2011 – demande de subvention ;

- 10.3 Travaux de voirie ;
- 11. Loisirs ;
 - 11.1 Bibliothèque ;
- 12. Hygiène du milieu ;
 - 12.1 Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas St-Francois ;
 - 12.2 Demande soumission vidanges fosses septiques ;
- 13. Dépôt et rapport des comités;
- 14. Période de questions;
- 15 Varia
- 16. Levée de l'assemblée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2011.030

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 17 JANVIER 2011;

Il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'adopter le procès-verbal du 17 janvier 2011 tel que rédigés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2011.031 - néant

2011.032

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS;

Considérant les déboursés en date du 07 février 2011 déboursés effectués durant le mois :

Compte payé durant le mois de janvier 2011 :

Salaires de janvier 2011	7 196.65\$
ADMQ (formation février et octobre 2011 + cotisation 2011)	1 109.19\$
Comité de l'emploi (aide financière 2011)	500.00\$
Combeq (congrès 2011 inspecteur)	626.59\$
Géomatique.com (1/3 du mandat carte routière).....	949.38\$
Infotech (contrat service entretien 2011)	3 662.69\$

Total des comptes payés 14 044.50\$

Compte à payer au 07 février 2011;

2750-0552 Québec Inc (déneigement 3 ^e versement sur 5).....	14 257.31\$
Bell Mobilité (cellulaire inspecteur)	49.24\$
Biolab (analyse d'eau)	119.45\$
Citoyen(ne)s (remboursement prime de non-résident)	113.75\$
Fleuriste Bergeron (plante naturelle décès père Pierrette Richard).....	50.13\$
Cie Chemins fer nationaux (décembre 2010.)	325.65\$
Combeq (ajustement tvq sur adhésion 2011).....	2.68\$
François Lupien (déneigement garage et hôtel ville 3 de 4)	450.00\$
Hydro Québec (luminaire rue)	49.82\$
L'Industrielle (assurance collective).....	503.45\$
Petite caisse (poste, lait, café).....	30.72\$
Les Pétroles Therrien Inc. (essence camion janvier)	67.00\$
M. Mop (ménage)	91.14\$
Michel Bourgeois (remboursement - repas vs rencontre C.P.T.A.Q.)	6.28\$
Ministre du Revenu du Québec (remises salaires janvier 2011 - incluant CSST)	2 041.73\$
MRC (quote part février – mutation)	2 663.29\$
Municipalité Village (entente loisirs octobre)	2 212.01\$
Municipalité Village (bibliothèque livre et téléphone)	37.14\$
Poste Canada (journal février)	50.46\$
R. Pagé Électricien Inc. (entretien. Lumière coin Morissette et Blanchette)	115.95\$
Receveur général du Canada (remises salaires janvier 2011)	887.58\$
Régie Bas St-François (quote part février 2011)	5 876.33\$

Supérieur Propane (gaz propane garage)	556.32\$
Supérieur Propane (réparation fournaise propane)	184.83\$
Téléphone Guèvremont (téléphone et fax).....	110.42\$
Ville de Drummondville (temps de cours – contravention fausse alarme)	109.63
Xerox (photocopies du 09 décembre 2010 au 10 janvier 2011).....	176.95\$
Total des déboursés:	31 139.26\$

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry résolu d'accepter les déboursés ci-dessus énumérés pour un montant de 45 183.76\$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie en référence au règlement de délégation de pouvoir.

** Dépenses autorisées par l'inspecteur Gilles Parenteau en référence au règlement de délégation de pouvoir.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS;

La parole est accordée aux gens présents.

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;

La liste de la correspondance est déposée.

7. DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES;

8. ADMINISTRATION;

8.1 ADOPTION RÈGLEMENT # 384-2011 FIXANT LES DROITS EXIGIBLES POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE;

**QUÉBEC
MUNICIPALITÉ PAROISSE DE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL
MRC DE DRUMMODN**

RÈGLEMENT # 384-2011

RÈGLEMENT FIXANT LES DROITS EXIGIBLES POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVIL

2011.033

Attendu que le Code civil du Québec permet aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désigné comme étant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

Attendu que l'article 376 du Code civil du Québec prévoit que les maires, les autres membres des conseils municipaux ou d'arrondissements et leurs fonctionnaires municipaux perçoivent des futurs époux, pour le compte de leur

Municipalité, les droits fixés par règlement de la Municipalité, ces droits devant respecter les minimums et maximums fixés par règlement du gouvernement;

Attendu que l'article 242 de la Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation (L.Q. 2002, c.6) prévoit que jusqu'à ce qu'un règlement du gouvernement soit adopté, ces droits sont ceux que prescrit le Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 17 janvier 2011;

Attendu qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu unanimement que le présent règlement numéro 384-2011 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2 DROITS EXIGIBLES

Les droits exigibles par le célébrant, pour la célébration d'un mariage ou d'une union civile, sont ceux prescrits par le Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe, soit 250\$ auquel est ajouté un droit de 83\$ lorsque le mariage civil ou l'union civile est célébré à l'extérieur de l'hôtel de ville;

Ces montants seront indexés au 1^{er} avril de chaque année par le gouvernement et feront partie intégrante du présent règlement comme s'ils avaient été adoptés par la Municipalité;

ARTICLE 3 MOMENT OÙ LES DROITS DOIVENT ÊTRE PAYÉS

Les droits prévus au présent règlement sont payables avant la publication du mariage ou au moment de la dispense de publication, le cas échéant;

ARTICLE 4 MONTANT VERSÉ AU CÉLÉBRANT COMPÉTENT

Le célébrant compétent dûment autorisé, recevra un montant de 250\$ pour chaque célébration qu'il présidera sur le territoire de la Municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion le 17 janvier 2011
Adopté à Notre-Dame-du-Bon-Conseil
MRC Drummond
Ce 7 février 2011

Michel Bourgeois
Maire

Valérie Aubin, gma
Directrice générale / secrétaire-trésorière

8.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 385-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 368-2009 « RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES »

**QUÉBEC
MUNICIPALITÉ PAROISSE DE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL
MRC DE DRUMMODN**

RÈGLEMENT # 385-2011

**RÈGLEMENT #385-2011, MODIFIANT
LE RÈGLEMENT # 368-2009
RÈGLEMENT CONCERNANT LA
CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL
RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À
L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES
PUBLIQUES**

2011.034

Attendu le règlement # 368-2009 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques adopté par le conseil le 12 janvier 2009;

Attendu qu'il y a lieu de modifier la fréquence des déclarations de l'exploitant d'une carrière ou d'une sablière;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Stéphane Dionne et résolu unanimement que le présent règlement numéro 385-2011 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

**ARTICLE 2 DÉCLARATION DE L'EXPLOITANT D'UNE CARRIÈRE
OU D'UNE SABLIERE;**

Le dernier alinéa de l'article 8 est modifié comme suit :

La déclaration de l'exploitant doit être produite à la fin de la période couverte et transmise à la Municipalité au plus tard le quinzième (15^e) jour du mois suivant la période couverte par cette déclaration.

Période couverte

Du 1^{er} janvier au 31 mai (déclaration au plus tard le 15 juin)

Du 1^{er} juin au 30 septembre (déclaration au plus tard le 15 octobre)

Du 1^{er} octobre au 31 décembre (déclaration au plus tard le 15 janvier)

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion le 17 janvier 2011
Adopté à Notre-Dame-du-Bon-Conseil
MRC Drummond
Ce 7 février 2011

Michel Bourgeois
Maire

Valérie Aubin, gma
Directrice générale / secrétaire-trésorière

2011.035

8.3 DONNÉES GÉOMATIQUES;

Considérant que la MRC de Drummond possède un certain nombre de données géomatiques qu'elle peut, sous certaines conditions, rendre disponibles aux municipalités qui la constituent;

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse manifeste le désir de signer avec la MRC de Drummond, un protocole d'entente relatif à l'échange de données géomatiques;

Considérant que pour faciliter de tels échanges de données, un protocole d'entente type a été préparé et qu'il y aurait lieu qu'il s'applique entre la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse et la MRC de Drummond;

Il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Daniel Dufort, unanimement résolu par le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse de demander à la MRC de Drummond de signer un protocole d'entente relative à la transmission de données géomatiques entre la MRC de Drummond et la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse et à cet effet, d'autoriser et mandater le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse, tous les documents relatifs à cette entente. Ledit protocole d'entente fait partie des présentes comme si ici tout au long reproduit.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2011.036

8.4 CALENDRIER SÉANCE DU CONSEIL MARS 2011;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le calendrier des séances du conseil;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Éric Allard et résolu de modifier le calendrier des séances du conseil pour le mois de mars, afin de tenir la séance ordinaire du conseil le 7 mars à 19h30

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE;

2011.037

9.1 FACTURES D'INCENDIE AU 31 DÉCEMBRE 2010;

Considérant les factures incendie reçues en date du 31 décembre 2010;

Total des déboursés

12 181.74\$

Total des recettes	5 588.46\$
Sous-total (déboursés moins recettes)	(6 593.28\$)
Partage 50/50	(3 296.64\$)
Charges mensuelles	218.42\$
Feu paroisse	26.82\$
Vacances	0.72\$
RRQ	3.92\$
RAMQ	8.02\$
CSST	4.73\$
RAQP	14.07\$
Total dû :	3 573.34\$

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Éric Allard et résolu d'accepter la facture telle que présentée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2011.038

9.2 ACHAT ÉQUIPEMENT INCENDIE;

Considérant les recommandations du chef pompier;

Il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'acheter l'achat des équipements incendie (échelle et habits de pompiers) chez CMP Mayer au coût de 4 311.00 plus taxes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2011.039

9.3 BORNE SÈCHE;

DEMANDE À LA CPTAQ-CONSTRUCTION D'UNE BORNE-SÈCHE

Considérant que la municipalité de la Paroisse-Notre-Dame-du-Bon-Conseil doit procéder à la construction d'une borne-sèche dans le rang 13 pour respecter les exigences du schéma de couverture de risque,

Considérant que la municipalité est propriétaire d'un espace résiduel d'une superficie suffisante pour installer une borne-sèche à l'intersection du rang 13 et du rang de l'Île et que cet espace n'a jamais été cultivé et qu'il ne peut être récupéré à des fins agricoles,

Considérant que le terrain est une partie du lot 173 du rang XIII du canton de Wendover,

Considérant que la présente demande ne cause aucun préjudice aux activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles,

Considérant que cette demande est conforme aux orientations du schéma d'aménagement de la MRC Drummond et aux règlements d'urbanisme de la municipalité,

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Éric Allard et résolu à l'unanimité de demander à la commission de protection du territoire et des activités agricoles d'autoriser l'utilisation à une autre fin que l'agriculture, soit pour l'installation d'une borne-sèche, d'un espace résiduel situé à l'intersection du rang 13 et du rang de l'Île d'une superficie approximative de 600 mètres carrés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2011.040

9.4 DEMANDE CHEF – OUVRAGE AU POSTE;

Considérant qu'un pompier est présentement rémunéré 1 heure par semaine selon le salaire pour l'ouvrage au poste pour l'inspection et la maintenance du camion incendie situé à Ste-Clotilde de Horton;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Éric Allard et résolu d'autoriser la rémunération d'un pompier à raison de 2 heures par semaine selon le salaire pour l'ouvrage au poste pour l'inspection et la maintenance hebdomadaire des camions situés à la caserne de Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2011.041

10 VOIRIE ET URBANISME;

10.1 PROGRAMME TAXE SUR L'ESSENCE;

Il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Maureen Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28,00 \$ par habitant par année, soit un total de 101 696\$ pour l'ensemble des quatre années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous documents concernant ce dossier.

Qu'elle approuve la programmation corrigée en date du 7 février 2011.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères.

2011.042

10.2 PROGRAMMATION VOIRIE 2011 – DEMANDE SUBVENTION ;

DEMANDE DE SUBVENTION À NOTRE DÉPUTÉ MONSIEUR YVON VALLIÈRES

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil-Paroisse réalise à chaque année des investissements importants pour maintenir son réseau routier dans les meilleures conditions possibles,

Considérant que les sommes d'argent nécessaires à l'entretien de notre réseau sont de beaucoup supérieures aux revenus de taxation que la municipalité peut y consacrer et que sans l'aide gouvernementale, par l'entremise de notre député monsieur Yvon Vallières, nous ne pourrions maintenir la qualité actuelle de notre réseau,

Considérant que l'on doit procéder à des travaux de resurfacement mécanisé sur le chemin du pont Mitchell et le rang 13 ainsi que le remplacement d'un ponceau sur le rang 9 de Simpson et que ces travaux sont évalués à plus de 100 000\$,

Considérant que notre député, monsieur Yvon Vallières, nous a toujours consenti une aide financière importante, toujours fort appréciée mais insuffisante pour combler nos besoins en regard de la réfection, de l'entretien et de la construction de nos rangs,

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu de demander à notre député, monsieur Yvon Vallières, une aide financière d'un montant de 100 000\$ dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal pour assurer l'intégrité des chemins municipaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2011.043

10.3 TRAVAUX DE VOIRIE;

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Éric Allard et résolu de demander des soumissions par invitation pour le projet de rapiéçage manuel mécanisé, majoritairement dans le 13^e rang de Wendover, rang 1 Horton, rang de l'île et Route Boucher.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

11 LOISIRS;

11.1 BIBLIOTHÈQUE;

12. HYGIÈNE DU MILIEU;

12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DU BAS ST-FRANCOIS;

Rapport de comité

12.2 DEMANDE DE SOUMISSION VIDANGES FOSSES SEPTIQUES;

Reporté en février 2012.

13. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS;

Chaque membre du conseil fait un compte rendu de ses comités.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS;

La période est accordée aux gens dans la salle;

15. VARIA;**ANALYSE DE TERRAIN;**

2011.044

Considérant que la municipalité aimerait acquérir le terrain # lot 1P / SI12 d'une superficie de 7 850.64 mètres carrés.

Considérant qu'il y a lieu de vérifier le sol avant de débiter les démarches;

Considérant l'offre de service reçu de L.V.M. daté du 1^{er} février 2011;

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé Jacqueline Demers et résolu de mandater L.V.M. pour faire ces vérifications. Que l'inspecteur monsieur Gilles Parenteau soit autorisé à signer les documents nécessaires et à faire exécuter ces travaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

MANDAT L.V.M.

2011.045

Considérant le mandat donné à L.V.M afin d'effectuer les évaluations environnementales;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Jacqueline Demers et résolu d'autoriser un montant d'environ 10 000\$ payable à 50% avec le propriétaire concerné.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

2011.046

Il est proposé par Maureen Landry de levée l'assemblée à 20h40.

Michel Bourgeois,
Maire

Valérie Aubin, gma
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

Valérie Aubin, gma
Directrice générale / secrétaire-trésorière